



Atelier d'information sur la qualité de l'eau dans les projets  
de développement des services d'eau potable  
16 Décembre 2016 – Lyon – Agence de l'eau RMC

## Les ODD, un nouveau cadre pour le développement des services d'eau potable



# Des OMD aux ODD

2000	Déclaration du millénaire et des 8 OMD
2002	Ajout de la cible sur l'assainissement à l'OMD7
2008	Bilan mitigé des OMD à mi-parcours Année internationale de l'assainissement
2012	Sommet Rio+20 et engagement à élaborer des objectifs de développement durable pour 2030
2013	Lancement de la réflexion sur l'après OMD (post-2015)
2014	Convergence des processus Rio +20 et Post-2015 pour élaborer des objectifs conjoints
2015	Adoption par l'AG de l'ONU de 17 Objectifs de développement durable (ODD) à vocation universelle (concernent tous les pays)
2016	Adoption du cadre global d'indicateurs de mesure des ODD

# Bilan des OMD



**CIBLE 7.c** : « Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base »

	Cible	Problématiques
<b>Eau potable</b>	Atteinte au niveau mondial en 2010	En 2015, 91% de la population mondiale aurait accès à un point d'eau amélioré, laissant <b>663 millions de personnes sans accès à des points d'eau amélioré.</b>
<b>Assainissement</b>	Pas atteinte en 2015	En 2015, seulement 68% de la population mondiale a accès à un service d'assainissement amélioré et <b>2,4 milliards de personnes manquent encore d'installations sanitaires de base</b>

# Les ODD : 17 objectifs mondiaux et 169 cibles





# L'ODD 6, un objectif spécifique pour l'eau et l'assainissement

**Cible 6.1** Accès à l'eau de boisson

**Cible 6.2** Accès à l'assainissement et à l'hygiène

**Cible 6.3** Eaux usées et qualité de l'eau

**Cible 6.4** Usages de l'eau et rareté

**Cible 6.5** Gestion de l'eau

**Cible 6.6** L'eau et les écosystèmes

**Cible 6.a** Coopération internationale et renforcement des capacités

**Cible 6.b** Participation de toutes les parties prenantes

# Détail de la cible 6.1 (eau potable)

## 6.1 « *D'ici à 2030, assurer ...*

<b>l'accès</b>	Eau disponible de manière fiable à proximité de l'habitation, afin de répondre aux besoins domestiques
<b>universel</b>	Dans tous les lieux de vie (domiciles, écoles, centres de santé, lieux de travail, etc.) et tous pays
<b>et équitable</b>	Vise à la réduction et l'élimination progressive des inégalités entre les sous-groupes de population
<b>à l'eau potable,</b>	Eau utilisée pour la boisson, la cuisine, la préparation de la nourriture et l'hygiène personnelle
<b>salubre</b>	exempte, à tout instant, de pathogènes et de niveaux élevés de produits chimiques
<b>à un coût abordable »</b>	Le tarif du service ne doit pas constituer un obstacle pour l'accès à l'eau, ni n'empêche les individus de satisfaire d'autres besoins fondamentaux

# Cible 6.1 : ce qui est nouveau par rapport aux OMD

Echelle de service

OMD  
(2000-2015)

Géré en toute sécurité (« Safely managed »)

Un point d'eau situé sur le lieu d'usage, disponible à tout moment où on en a besoin, sans contamination fécale ou chimique.

OMD  
Service amélioré

Service basique

Point d'eau amélioré à moins de 30 minutes

Service limité

Point d'eau amélioré à plus de 30 minutes

Non amélioré

Point d'eau non protégé

Absence de service

Utilisation d'eaux de surface brutes

OMD  
Service non amélioré

# Détail de la cible 6.2 (assainissement)

## 6.1 « *D'ici à 2030, assurer ...* »

<b>l'accès</b>	installations à proximité de l'habitation peuvent être facilement accessibles et utilisées en cas de besoin
<b>À un assainissement</b>	fourniture d'équipements et de services pour la gestion et l'élimination sans danger de l'urine et des excréments humains
<b>Et une hygiène</b>	ensemble des conditions et des pratiques qui aident à maintenir la santé et prévenir la propagation de maladie ; cela comprend notamment le lavage des mains, la prise en charge de l'hygiène menstruelle, et l'hygiène alimentaire
<b>Convenables</b>	présence d'un système séparant de façon hygiénique les excréments du contact humain, ainsi que la réutilisation/le traitement sans danger des excréments in situ ou le transport sécurisé et le traitement hors site
<b>Et équitables</b>	visent la réduction progressive puis l'élimination des inégalités entre les sous-groupes de population
<b>Pour tous</b>	visent la réduction progressive puis l'élimination des inégalités entre les sous-groupes de population



# Détail de la cible 6.2 (assainissement)

## 6.1 « *D'ici à 2030, assurer ...*

<b><i>et mettre un terme à la défection en plein air</i></b>	Les excréta des adultes ou des enfants sont : déposés (directement ou après avoir été couvert par une couche de terre) dans la brousse, un champ, une plage, ou toute autre zone ouverte ; déchargées directement dans un canal de drainage, rivière, mer, ou tout autre plan d'eau ; ou sont enveloppés dans un matériau temporaire et jetés
<b><i>En prêtant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles</i></b>	Implique de réduire le fardeau de la collecte de l'eau et de permettre aux femmes et aux filles de gérer leurs besoins sanitaires et hygiéniques avec dignité. Une attention particulière doit être accordée aux besoins des femmes et des filles dans les lieux de « forte utilisation » tels que les écoles et les lieux de travail, et dans ceux à « haut risque » tels que les établissements de santé et les centres de détention
<b><i>Et à ceux en situation de vulnérabilité</i></b>	Implique une attention aux besoins WASH spécifiques trouvés dans les « cas particuliers » comme les camps de réfugiés, les centres de détention, les rassemblements de masse, les pèlerinages, etc.

# Cible 6.2 : ce qui est nouveau par rapport aux OMD

Echelle de service / amélioration progressive

OMD  
(2000-2015)

Géré en toute sécurité  
(« Safely managed »)

Systeme d'assainissement (dans tout lieu) avec traitement approprié sur place ou hors site + système de lavage des mains avec eau et savon

OMD  
Service amélioré

Service basique

Infrastructures empêchant tout risque de contact entre excréta et humain,

Infrastructures partagées

Infrastructures améliorées mais partagées avec d'autres ménages

Infrastructures non améliorées

Infrastructures n'empêchant pas le risque de contact entre excréta et humain

OMD  
Service non amélioré

Défécation en plein air

Absence de service/d'équipement

# ▀ Cible 6.1 et 6.2 : ce qui est nouveau par rapport aux OMD

concernent également les **lieux publics** : écoles, établissements de santé et lieux de travail, etc.

# Détail de la cible 6.3 (eaux usées)

## 6.1 « *D'ici à 2030, assurer ...* »

<b><i>la qualité de l'eau</i></b>	obtenir une qualité adéquate des masses d'eau réceptrices de sorte qu'elles ne présentent pas de risques pour la santé environnementale et humaine.
<b><i>en réduisant la pollution</i></b>	Réduction de la production de polluants à la source et diminution du rejet de substances polluantes, depuis les sources ponctuelles (par exemple les sorties d'eaux usées provenant des ménages ou liées aux activités économiques) et non-ponctuelles (comme le ruissellement urbain et agricole)
<b><i>éliminant le dépôt d'ordures</i></b>	mettre fin à tous les dépôts sauvages de déchets (solides et liquides, comme les lixiviats de déchets solides mal gérés)
<b><i>diminuant les rejets de produits chimiques et de matières dangereuses</i></b>	réduction de la production, de l'utilisation, et du rejet de substances dangereuses

# ▀ Détail de la cible 6.3 (eaux usées)

## 6.1 « *D'ici à 2030, assurer ...*

***réduisant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées***

réduire de moitié la proportion d'eaux usées non traités, produites par les foyers et l'ensemble des activités économiques  
(eaux usées : eaux usées dont le propriétaire ou l'utilisateur n'a plus besoin, y compris rejets dans les canalisations ou les égouts pour être traités, et les rejets dans l'environnement, ainsi que les eaux réutilisées par un autre utilisateur sans traitement préalable  
traitées : traitement implique tout processus permettant aux eaux usées de répondre aux normes environnementales applicables ou à tout autre norme de qualité )

***et augmentant le recyclage***

augmentation de la réutilisation de l'eau sur place, dans le même établissement ou la même industrie

***et la réutilisation de ces eaux***

Fait référence aux eaux usées fournies à un utilisateur pour une utilisation ultérieure avec ou sans traitement au préalable

***sans danger au niveau mondial.***

l'eau subie un traitement suffisant  
recyclage et réutilisation sans danger accrus dans le monde, (avec efforts différenciés et en concentrant efforts dans les régions pauvres en eau )

# Indicateurs de suivi

JMP

<b>6.1.1</b>	Part de la population utilisant des services d'eau potable gérés en toute sécurité
<b>6.2.1</b>	Proportion de la population utilisant des services sanitaires gérés en toute sécurité, comprenant une installation de lavage des mains avec du savon et de l'eau
<b>6.3.1</b>	Proportion d'eaux usées traitées sans danger
<b>6.3.2</b>	Proportion de masses d'eau présentant une bonne qualité de l'eau ambiante
...	...



**Merci pour votre attention**



**Plus d'informations sur :**  
**[www.pseau.org](http://www.pseau.org)**

**Contact : [pseau@pseau.org](mailto:pseau@pseau.org)**

**Nous rencontrer en  
France :**

**à Paris :**  
32 rue Le Peletier  
75 009 Paris  
+33 1 53 34 91 20  
[pseau@pseau.org](mailto:pseau@pseau.org)

**à Lyon :**  
80, cours Charlemagne  
69 002 Lyon  
+33 4 26 28 27 91  
[lyon@pseau.org](mailto:lyon@pseau.org)

